

**PROVINCE DU NORD-KIVU****MAIRIE DE GOMA**[www.villedegoma.gouv.cd](http://www.villedegoma.gouv.cd)[www.villedegoma.org](http://www.villedegoma.org)*Le Maire*

**COMMUNIQUE OFFICIEL**  
**N° 3072/48 /T<sup>58</sup>07/M-G/2024.**

Le Maire de Goma, le Commissaire Supérieur Principal KAPEND KAMAND Faustin est informé de la tenue d'une série de manifestations populaires projetée à partir de ce mercredi 13 Novembre 2024 organisée par le Mouvement citoyen « Mouvement National Congolais "MNC" » pour demander l'annulation immédiate du Festival AMANI qui aurait lieu dans la Ville de Goma aux dates du 15 au 17/11/2024.

A cet effet, la Mairie de Goma n'étant pas informée d'une quelconque velléité sur l'organisation d'une activité culturelle, le Festival AMANI n'est pas autorisé au lieu et date tel que prévu par les organisateurs pour des raisons d'ordre sécuritaire, autant que la marche prévue ce 13/11/2024 par le Mouvement National Congolais.

Les services d'ordre et de sécurité sont tenus à la stricte observance de cette mesure qui ne doit souffrir d'aucune faille.

Fait à Goma, le **12 NOV 2024**

**KAPEND KAMAND Faustin**  
 Commissaire Supérieur Principal,  
 Maire a.i

